



MAGNIÈRES



Vivre à Magnières

Septembre 2016 - Numéro 57

INFO



FERMETURE DU SÉCRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2016 inclus. En cas d'urgence, veuillez vous adresser au maire.

SOMMAIRE

Page 1

- ◆ Édito
- ◆ Info
- ◆ Syndicat scolaire

Page 2 et 3

- ◆ Le dossier forêt

Page 4

- ◆ Magnières pratique
- ◆ Recensement
- ◆ Stop-pub
- ◆ Sortir à Magnières

Directeur de la publication : P. BURGAIN
Rédaction : commission communication
Dépôt légal
Impression et siège social :
Mairie de Magnières



La réalité augmentée est arrivée à Magnières ! Mais ça ne change rien sinon que l'on peut voir depuis cet été un peu plus de monde devant l'église et autour du monument aux morts. Véridique ! Pour les amateurs de Pokémon Go, l'église est maintenant un Pokestop et le monument une arène . Mais il y a mieux ! Chasseurs de pokemons, le trajet en draisine vous fera rencontrer une trentaine de pokemons... mais seulement si vous les nourrissez avec de l'encens de Pokémon. Allez comprendre, sans commentaire !

La réalité de ce mois de juin était liée aux inondations et à ses suites. Evènement météorologique exceptionnel, et grande solidarité pour venir en aide aux sinistrés. Etudes et reconnaissance sont en cours.

La commune engage cet automne les travaux sur la fontaine du centre village, sur la création d'un city stade, jeux pour enfants et sur les travaux des chemins forestiers.

Le Syndicat Intercommunal Scolaire s'est penché sur une nouvelle organisation pour la rentrée dont les changements vous sont rappelés ci-dessous. Bonne rentrée.

Le maire, Pascal Burgain

Syndicat Scolaire : du nouveau pour les enfants et les familles

- ◆ Une tarification adaptée aux revenus des familles.
- ◆ Des tarifs en forte baisse pour les cantines
- ◆ Mise en place de 2 cantines (1 à Magnières, 1 à Remenoville)
- ◆ Suppression du bus à midi
- ◆ De nouveaux horaires pour les écoles
- ◆ Les NAP maintenues le vendredi de 13h30 à 16h00 et toujours GRATUITES.
- ◆ Un accueil des enfants le mercredi midi.
 - ◆ Un changement de prestataire pour la fourniture des repas.



Document disponible en mairie

Un nouveau site internet : www.magnieres.fr/sis

Bulletin municipal d'information

Mairie de Magnières , 6 rue de l'église, 54129 MAGNIÈRES,
☎ 03.83.72.34.66 ☎ 09 72 12 27 84
permanences : lundi 17h00/19h00 et jeudi 10h00/12h00
www.magnieres.fr mairie@magnieres.fr

DOSSIER FORET



Origine du projet :

Empierré au début des années 70 avec du tout-venant de Mortagne, le réseau routier couvrant le Bois de Laleau s'avérait au fil des coupes comme plutôt dégradé et surtout bien trop modeste pour assurer une desserte correcte vis-à-vis des distances de débardage, sans parler des ornières parfois importantes sur les tranchées en terrain naturel et des « gouttes », ravins naturels souvent infranchissables.

Les conseils municipaux successifs avaient fait le choix d'un entretien sommaire du réseau existant sans pouvoir envisager de travaux plus conséquents. Le temps a fait le reste pour aujourd'hui rendre nécessaire ce type de travaux

La mise en régénération de la parcelle 11 proposée à la commune par l'ONF, suite à l'abondante glandée de l'automne 2012, fut le déclencheur du projet. En effet, avec une telle parcelle peuplée de gros bois de qualité et un important volume, il était possible d'envisager à partir du revenu financier de la vente des bois la réalisation d'un projet routier digne d'une belle surface forestière comme le Bois de Laleau sans pour autant handicaper le budget communal : l'argent de la forêt revient pour une part à la forêt.

Autre élément déclencheur, le fait que la commune de Magnières ait été classée dans un PPRDF (Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier), dispositif lui permettant de disposer d'aides financières importantes de l'Union Européenne.

Étude du projet :

Comme toujours ce type de projet structurant pour la commune est travaillé depuis plusieurs années.

Un premier avant-projet chiffré au printemps 2014 par les services de l'ONF prévoyait la totale mise aux normes modernes de tout le réseau de desserte. Présenté à la Direction Départementale des Territoires, ce projet fut rapidement « élagué » par celle-ci et ramené à un niveau moins ambitieux (suppression Tranchée du Soldat et Tranchée des Vaches).

De plus, deux mauvaises nouvelles : Primo, le financement du PPRDF s'arrêtait fin juin 2014, tolérance malgré tout de déposer un dossier avant fin septembre. Secundo,

l'aménagement forestier de la forêt communale, document qui sert de guide au gestionnaire pour le programme des coupes et des travaux sur 15 ou 20 ans, était périmé depuis 2011. Sans aménagement valide, pas de subventions.

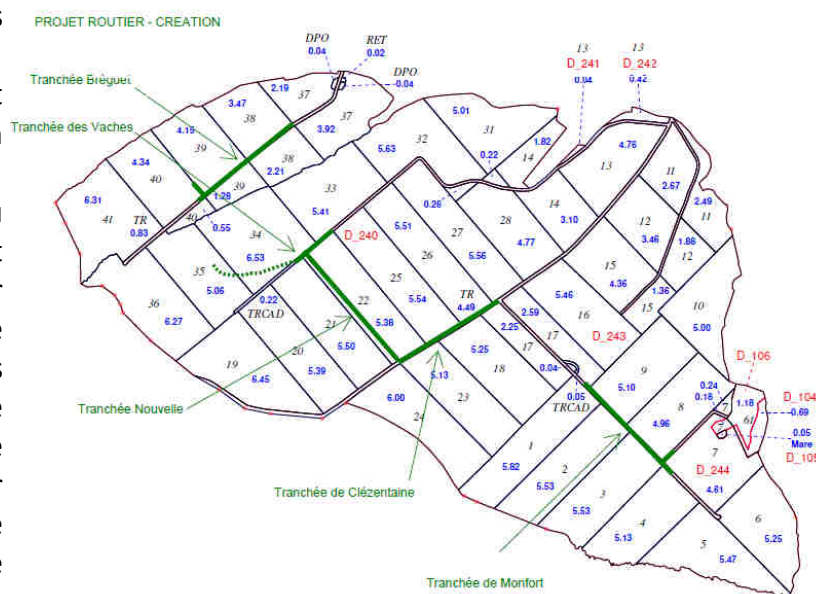
Seule solution, réaliser durant l'été 2014 la révision de l'aménagement

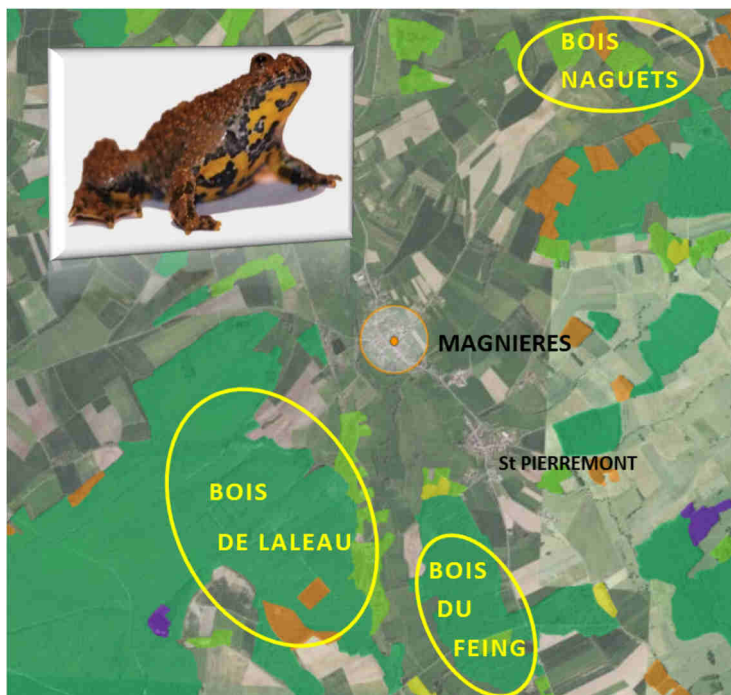
forestier et boucler un dossier routier bien ficelé. Gros objectif auxquels les forestiers de terrain se sont attelés malgré un délai très court qu'ils ont réussi à tenir, au prix d'un gros travail d'inventaire et de prises de données en pleine feuille et en pleine chaleur estivale. Ils se souviendront longtemps du Bois du Feing, de ses moustiques et de sa végétation luxuriante...

Lancement du dossier :

Ces deux conditions d'éligibilité remplies, le dossier a pu être déposé auprès de la DDT et en fin d'année 2014 une réponse favorable était signifiée à la Commune avec un accord de subvention à 70% sur la partie création et 40 % sur la partie réfection. Le chemin rural de la Louvière, permettant l'accès au Bois de Laleau et situé hors forêt, restant à la charge complète de la Commune.

Au printemps 2015 un appel d'offres a été lancé pour recruter la maîtrise d'œuvre chargé de gérer





le dossier. Après avoir reçu sur chantier neuf entreprises, seuls deux candidats étaient recevables et c'est l'ONF qui a été retenu par le conseil municipal. Durant l'été 2015, un dossier « Loi Sur l'Eau » a été présenté, le projet étant concerné par le franchissement de deux « gouttes » par la nouvelle tranchée.

De même, un dossier « dérogation pour espèces protégées » a été monté par l'ONF, le projet comportant la suppression d'ornières argileuses abritant des « sonneurs à ventre jaune », petits crapauds au ventre coloré, caractéristiques de ces habitats. Le bon déroulement des travaux suppose des terrassements en période estivale, période de présence des sonneurs dans les ornières. L'espèce étant protégée au niveau européen, l'animal comme son habitat est interdit de destruction. Il a donc fallu présenter un dossier de dérogation comportant des habitats de substitution (ornières situées loin du chantier et même « pseudo-ornières » créées dans le même but à proximité des emprises), habitats dans lesquels les animaux seront « délocalisés ». La mise en route du chantier est liée à l'accord préalable de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) sur ce dossier.

Lancement et attribution du marché :

En toute fin d'année 2015, la commune a lancé par voie de presse et par voie informatisée la publicité pour ce gros dossier routier. Une réunion de visite préalable du chantier était obligatoire et a été effectué le 20 janvier en présence de 11 entreprises, une affluence encourageante pour les candidatures futures.

Suite à cette visite, 8 offres ont été reçues en mairie et dépouillées en présence de l'ONF et de la Commission Communale des Marchés. En fonction des critères retenus, tant techniques que financiers, 3 entreprises ont été sélectionnées et reçues en mairie le 24 février pour audition et discussion sur leur façon de réaliser le chantier.

Au final, la commission, après avoir étudié à la fois la qualité de ce que propose le prestataire et le prix proposé par celle-ci, a retenu l'entreprise THIRIET d'Hériménil. A noter, le marché a été notifié avec un prix inférieur à l'estimation initiale.



Début des travaux : septembre

Le lancement de chantier était prévu initialement pour le 18 avril, mais rien ne peut commencer sans le feu vert de la DREAL sur le dossier « Protection de la nature ».

Après plusieurs remaniements, le dossier a pu être déposé et le ministère a souhaité convoquer la maîtrise d'ouvrage (le maire) et la maîtrise d'œuvre (2 techniciens de l'ONF) pour un passage en commission le 26 Avril à La défense à Paris.

La commission du ministère de l'environnement a entendu et questionné sur le dossier pour estimer qu'au regard de la qualité de la forêt communale de Magnières, les mesures envisagées (déplacement des sonneurs, créations de nouveaux habitats, ..) n'étaient pas à la hauteur de ce que les éminents experts parisiens pouvaient attendre. Bref, refus !

Cette décision parisienne a mis la commune de Magnières en première ligne. Décision souvent qualifiée de non-justifiée, la commune a reçu le soutien de la COFOR, de l'ONF sur un dossier qui au-delà de Magnières pouvait faire jurisprudence pour nombre de communes voulant faire des travaux de ce type.

La commune avec ses partenaires décide alors de ne pas baisser les bras et souhaite représenter un nouveau dossier « environnement ». Décentralisation et élections, c'est maintenant la nouvelle grande région « Grand Est » qui gère ce type de dossier. Une nouvelle commission d'une vingtaine d'experts reçoit la commune et l'ONF dans les locaux de la DREAL à Metz le 20 juin... Après réponse à quelques questions, l'avis favorable est donné fin juillet. Après une dépense d'énergie énorme, les travaux vont donc être engagés à partir de début septembre.

MAGNIERES PRATIQUE

Haies : Il est rappelé que les haies en limite de propriété doivent être limitées à 2 mètres de hauteur.

Déchets Verts : Il est interdit de jeter tout objet ou gravats sur la zone de déchets verts : cet espace est réservé exclusivement aux branchages et à l'herbe coupée résultant de la tonte, épluchures et fermentescible.

Bornes de tri verre et collecte de tissus : Il est interdit de laisser tout dépôt à côté des bornes.

Animaux : Les chiens doivent être maintenus à proximité immédiate de leur propriétaire ou en laisse lors de promenade

Automne , hiver : ramassage des feuilles et dégagement de la neige sur les trottoirs sont des obligations des riverains.

Je peux tondre, raboter, tronçonner, ...

- ⇒ les jours ouvrables de 8h à 20h,
- ⇒ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ⇒ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

(arrêté préfectoral réglementant l'usage de machines bruyantes pour les particuliers)

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



Recensement

Les jeunes filles et garçons nés en juillet aout et septembre 2000 sont invités à se présenter en mairie après leur date d'anniversaire (16 ans) (avec leur livret de famille) en vue de leur recensement obligatoire. Une attestation leur sera transmise, elle est indispensable pour s'inscrire aux examens et concours (baccalauréat, permis auto et moto, concours de la fonction publique). De plus, elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans (collèges, lycées, LEP)



Un autocollant est disponible en mairie pour les personnes ne souhaitant pas recevoir de publicité dans leur boîte à lettres.

Sortir à MAGNIERES

CONCERT EXCEPTIONNEL

ORATORIO du Messie de HAENDEL

Dimanche 25 Septembre à 16h—Eglise de Magnières

Organisé par l'Association des Amis de l'Orgue (avec Familles Rurales)



Sur le terrain de foot....

Les équipes du FJEP

En sénior :

Dimanche 04 septembre 2016 - 15H00

Magnières - St Clément

Dimanche 02 octobre 2016 - 15H00

Magnières - Cirey/Vezouze

Dimanche 23 octobre 2016 - 15H00

Magnières - Badonviller

Dimanche 06 novembre 2016 - 14H30

Magnières - Dombasle

Dimanche 27 novembre 2016 - 14H30

Magnières - Blainville

Dimanche 11 décembre 2016 - 14H30

Magnières - Einville

En vétérans :

Dimanche 18 septembre 2016 - 10H00

Magnières - Blainville

Dimanche 16 octobre 2016 - 10H00

Magnières - Lunéville

Dimanche 06 novembre 2016 - 10H00

Magnières - Laneuv. Marainv

Dimanche 27 novembre 2016 - 10H00

Magnières - Rosières



Commémoration

11 novembre

Messe puis

Rassemblement au monument vers 11h15 avec la municipalité et l'association ACPG-CATM

La fête 20 novembre à MAGNIERES



Samedi 3 décembre

St Nicolas sera de passage dans notre commune à l'invitation de l'association Familles Rurales Réservez-lui le meilleur accueil !

Avec Familles Rurales

Repas Baeckeoffe, en octobre

à la maison pour tous, organisé par Familles Rurales

Sortie « Marché de Noël », en décembre

Inscription et réservation chez Véronique Babel 03 83 72 31 37 ou Claude Hinsinger 06 83 05 13 35

